



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Réinsertion professionnelle des prisonniers

Question orale n° 346

Texte de la question

Mme Corinne Vignon attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la réinsertion professionnelle des prisonniers en semi-liberté par des formations diplômantes dans le sport. On constate aujourd'hui, que la prison n'a pas toujours les moyens de jouer son rôle de réintégrant social. Celui de préparer un détenu ayant purgé sa peine à sa réinsertion sociale, tant dans sa vie personnelle que professionnelle. La sortie des détenus n'est pas assez préparée voire anticipée dans de nombreux cas et principalement pour les « petits délinquants ». Et c'est le cas pour les détenus dits en semi-liberté, qui la journée sont en liberté et le soir doivent rentrer dormir dans leur maison d'arrêt. Même si des partenariats sont mis en place avec des entreprises, le jour où leur peine est purgée, ils peinent à retrouver du travail et ne peuvent faire valoir leur expérience puisqu'elle n'est que peu ou pas diplômante. Toutefois, certains clubs sportifs universitaires, comme le TUC à Toulouse, souhaiteraient proposer à des prisonniers en semi-liberté, des formations courtes dans le sport du type Bafa ou CQP. Les bienfaits du sport ne sont plus à démontrer, en plus de défouler le corps et de vider l'esprit, il est également vecteur de cohésion et d'intégration sociale. L'idée, ici, serait de leur permettre de se former et de faire leur alternance dans des clubs sportifs pendant la journée et de regagner leur cellules le soir afin d'obtenir le diplôme et une réinsertion plus rapide dans le monde du travail en fin de peine. Les formations Bafa et CQP, sont des formations courtes de moins d'un 1 an et d'un coût inférieur à 3 000 euros. De plus, les métiers de l'animation socioculturelle sont classés 17èmes dans le classement des 100 métiers en tension avec des perspectives d'emploi de 9 635 postes à pourvoir en 2018, et les métiers du sportifs et animateurs sportifs, à la 61ème place avec 4 329 postes à pourvoir. Aussi, elle souhaiterait avoir l'avis du Gouvernement sur ce dispositif, qui pourrait être expérimental.

Texte de la réponse

RÉINSERTION PROFESSIONNELLE DES DÉTENUS

M. le président. La parole est à Mme Corinne Vignon, pour exposer sa question, n° 346, relative à la réinsertion professionnelle des détenus par le sport.

Mme Corinne Vignon. Monsieur le secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement, je souhaite associer ma collègue députée de l'Hérault, Patricia Mirallès, à cette intervention.

Ma question porte sur la possibilité d'envisager la réinsertion professionnelle des détenus en semi-liberté par des formations diplômantes dans le sport. Aujourd'hui, nous constatons que la prison n'a pas toujours les moyens de jouer son rôle de réinsertion sociale, lequel permet de préparer le détenu qui a purgé sa peine à s'intégrer à nouveau dans la société, tant dans sa vie personnelle que professionnelle.

Il est établi que la réinsertion sociale des personnes judiciairisées est un élément central pour garantir une société apaisée et plus sûre, en permettant de lutter efficacement contre la récidive. Dans de nombreux cas, la sortie des détenus n'est pas assez anticipée voire préparée, principalement pour les petits délinquants, qui sont

conduits, à cause de ce manque d'encadrement, à faire des allers-retours en prison.

Je souhaiterais aborder le cas des détenus en semi-liberté, qui sont en liberté le jour et réintègrent le soir leur maison d'arrêt. Même si, lors de leur détention, ils peuvent travailler grâce à des partenariats avec des entreprises, une fois la peine purgée, ils peinent à retrouver un emploi et ne peuvent faire valoir leur expérience, puisqu'elle n'est pas diplômante ni reconnue. Monsieur le secrétaire d'État, un angle d'action en direction des détenus a trop été délaissé à ce jour : celui de la réinsertion par le sport.

Cependant, aujourd'hui, certains clubs sportifs universitaires, comme le Toulouse Université Club – le TUC –, dans ma circonscription, ou le Montpellier Université Club – le MUC –, souhaiteraient proposer à ces prisonniers en semi-liberté des formations courtes dans le domaine du sport, comme le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateurs – le BAFA – ou le certificat de qualification professionnelle – le CQP. Elles durent moins d'un an et représentent un coût faible. Ces associations sont volontaires pour accueillir des détenus en semi-liberté et leur donner une formation diplômante. Elles souhaiteraient être un vecteur de lien social aux valeurs fortes.

Cette action permettrait de faire d'une pierre deux coups : intégrer des prisonniers et satisfaire les besoins en personnel du secteur sportif, secteur en tension avec plus de 4 300 postes à pourvoir pour l'année 2018. Les bienfaits du sport ne sont plus à démontrer : en plus de défouler le corps et de vider l'esprit, il est également vecteur de cohésion et d'intégration sociale et permet d'apprendre les règles communes. L'idée serait de leur permettre de se former, de travailler en alternance dans des clubs universitaires sportifs durant la journée avant de regagner leurs cellules le soir venu. Monsieur le secrétaire d'État, je souhaiterais avoir votre avis sur ce dispositif qui, si vous le permettez, pourrait être testé, à titre d'expérimentation, à Toulouse et à Montpellier.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement.

M. Christophe Castaner, secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement. Madame la députée, vous soulevez une question fondamentale à laquelle la ministre de la justice et chacun d'entre nous sommes particulièrement attachés : la réinsertion des condamnés et, plus largement, le sens et l'efficacité de la peine. La sanction doit être examinée sous plusieurs angles : celui de la capacité de réparation, du pouvoir d'interdiction, sans vouloir faire de droit pénal, mais aussi du retour vers la vie civile.

L'un des leviers essentiels de la réinsertion sociale des condamnés est l'accès à l'emploi grâce à un continuum d'activités : orientation et formation professionnelles ; insertion par l'activité économique ; insertion sociale et professionnelle des handicapés ; travail en détention ; enseignements ; activités culturelles et sportives. Je viens de répondre à une question sur la place des régions. Certaines régions avaient mis en place des dispositifs de formation professionnelle ; d'autres ont décidé de les retirer, ce qui est, à mon sens, une erreur, parce que la formation est essentielle.

La pratique sportive participe du parcours d'exécution de la peine, de la préparation à la sortie de détention et d'une réinsertion réussie. En 2017, la direction de l'administration pénitentiaire a consacré près de 2 millions d'euros aux activités sportives. Plusieurs conventions ont été signées avec des fédérations sportives – basket, haltérophilie, boxe, sport pour tous ou encore tennis de table – ainsi qu'avec certains comités régionaux olympiques et sportifs et des ligues régionales pour favoriser les expérimentations que vous mentionnez.

Par ailleurs, des événements sportifs sont organisés dans les établissements pénitentiaires ou à l'extérieur. Il faut saluer l'action et l'implication quotidiennes des personnels de l'administration pénitentiaire dans l'accompagnement des détenus. La garde des sceaux est particulièrement attentive à ces expérimentations, ainsi qu'à l'accompagnement de la semi-liberté. C'est une disposition utile, dans la mesure où elle est structurante et resocialisante. Le sport y joue un rôle majeur. La semi-liberté conserve toute sa place dans le projet de loi de programmation 2018-2022 et de réforme de la justice qui sera présenté au Parlement. Je ne doute pas que votre engagement et votre connaissance du terrain ne vous permettent d'accompagner les réflexions du Gouvernement.

M. le président. La parole est à Mme Corinne Vignon.

Mme Corinne Vignon. Je vous remercie, monsieur le secrétaire d'État, pour votre réponse. Je tiens à signaler l'engagement du TUC et du MUC qui ont fait une belle proposition pour favoriser l'insertion des détenus. Nous aurons très prochainement l'occasion d'en discuter avec la garde des sceaux.

Données clés

Auteur : [Mme Corinne Vignon](#)

Circonscription : Haute-Garonne (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 346

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 mai 2018](#)

Réponse publiée le : 6 juin 2018, page 5369

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [29 mai 2018](#)